

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

23 MAI 2019

EMPRUNT DE 500 000 EUROS CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

- **DECIDE** que pour financer les investissements prévus au budget 2019, la Commune de Serpaize contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de **500 000** euros au taux fixe de 1.44 % à échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera en 20 ans à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours rapportés à une année de 360 jours.

Le rythme d'amortissement du capital est progressif à échéances constantes.

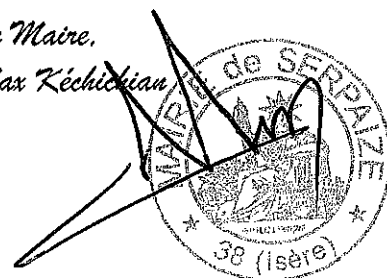
Le montant de la commission s'élève à 400 €.

- **ACCEPTE** que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.
- **APPROUVE** les conditions financières.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSTIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

CREDIT RELAIS A TAUX FIXE CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la proposition de prêt établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes ;

- **DECIDE** qu'en attendant les versements du FCTVA et des subventions relatifs au financement de la réhabilitation de l'Eglise et de la restructuration du centre village, la Commune de Serpaize contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un crédit relais de la somme de **300 000 euros**, au taux fixe de 0.39 % à échéances en intérêts trimestrielles. *Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et de l'année de 360 jours.*

Le remboursement du capital s'effectuera « In Fine » au plus tard trois ans à compter de la date de début de crédit.

Cette date est déterminée par la date du versement s'il est unique ou par la date du dernier versement de fonds en cas de versements multiples.

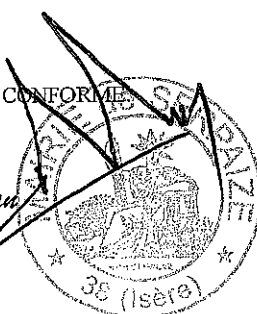
La commission d'engagement s'élève à 0.10 % du capital emprunté.

Le prêt bénéficie d'une clause de remboursement anticipé possible à tout moment sans indemnité.

- **ACCEPTE** que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.
- **APPROUVE** les conditions financières.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

23 MAI 2019

8^{ème} CLASSE PRIMAIRE ET EXTENSION DE LA CANTINE

Madame Crivelli explique que l'inspection académique de l'Isère nous a confirmé l'ouverture d'une 8^{ème} classe primaire à la rentrée de septembre 2019. Actuellement le groupe scolaire compte 301 élèves et l'ouverture d'une 8^{ème} classe nécessite l'installation de modules.

Le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de ces modules est défini comme suit :

Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Module 1	90 680	Département de l'Isère	46 426
Module 2	52 780	Etat/FSIL	35 030
Montage	5 800	Autofinancement /Emprunt	104 251
Transport	4 750		
Génie Civil	21 140		
Mobilier	10 557		
Total	185 707	Total	185 707

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** :
 - ✓ le Département de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations territoriales.
 - ✓ le Préfet de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du FSIL 2019.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le permis de construire ainsi que les marchés à l'issue de la consultation.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

REHABILITATION DE L'EGLISE AVENANT N°1 AU LOT 05

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
23 MAI 2019

Le Conseil Municipal,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°44 du 26 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Zonta Michèle :

- Il était initialement prévu de remplacer les suspensions des cloches. Au démontage des traces d'usure et de corrosion ont été rendues visibles. Ainsi pour des raisons de sécurité il s'avère indispensable de remplacer à neuf les brides de suspension sans les supprimer complètement et d'abandonner le piquage à fond.

Après en avoir délibéré, décide de :

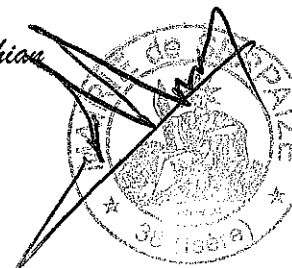
- **CONCLURE** l'avenant d'augmentation détaillé ci-dessous :

Lot n°	Attributaire	Objet	Marché initial € HT	Avenant n°1	Marché total € HT
05	Horloges Plaire	Clocherie – automatisation du clocher	13 677.48	+ 784.63	14 462.11

- **PERMETTRE** au Maire de signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers.: L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : POULET Nathalye.

VIDEO-PROTECTION PLAN DE FINANCEMENT

Suite à l'accroissement des actes d'incivilité commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier, la commune de Serpaize souhaite installer un dispositif de vidéo-protection pour réduire la délinquance.

Il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection en tant que moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles. Des actes de malveillance sont commis à divers endroits du village et plus particulièrement aux abords des bâtiments communaux suivants: écoles, salle des fêtes, médiathèque, église, mairie, skate parc... Plusieurs zones ont été identifiées, en articulation avec les intervenants et en collaboration avec les référents sûreté de façon à agir dans le sens d'une politique de prévention.

Un diagnostic de vidéo-protection a été réalisé par la cellule de prévention technique de la malveillance de l'Isère près du groupement de gendarmerie départementale de Grenoble.

Un arrêté permettant d'installer et d'exploiter un système de vidéo-protection sur la voie publique du territoire de la commune a été sollicité auprès des services de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Etude suivi des travaux	7 165	Région Auvergne Rhône Alpes	30 000
Infrastructure réseaux	32 919	Autofinancement /Emprunt	72 000
Secteur 1	27 103		
Secteur 2	7 259		
LT Mairie	21 168		
Centre de relecture	4 091		
Génie Civil	2 295		
Total	102 000	Total	102 000

.../...

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2211-1,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1,

CONSIDERANT que l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Serpaize en date du 20 mars 2018 approuvant l'installation d'un système de vidéo-protection,

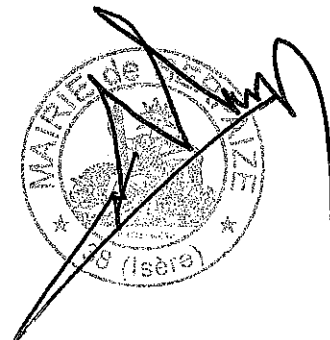
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à lancer le marché dès que l'autorisation préfectorale sera acceptée et la subvention notifiée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

LOTISSEMENT JARDINS DE NEYVE ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Le Conseil Municipal,

Vu le permis d'aménager n° 038 484 09 10001 en date du 19 avril 2010 accordé à la société Chollier immobilier sise à Vienne,

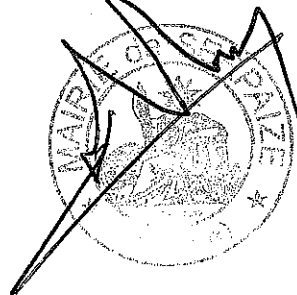
Considérant qu'un contrôle des équipements a été effectué par la Commune conjointement avec Vienne-Condrieu-Agglomération,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'incorporation au domaine public du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement «Les Jardins de Neyve» situé route de Mons ;
- **ACCEPTE** cette acquisition au prix du 1 euro symbolique ;
- **CHARGE** monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités et notamment l'acte notarié à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : POULET Nathalye.

A S E S C - Convention de travaux dans le cadre de la restructuration du centre village

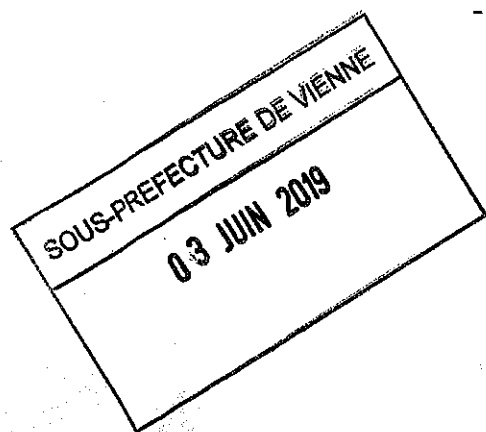
Association des Sociétés Educatives Sportives et Culturelles

Le parking du Foyer Serpaizan géré par l'ASESC est concerné par des travaux d'aménagement prévus dans le cadre des marchés de travaux notifiés par la commune pour la restructuration du centre village.

Afin de déterminer les modalités d'intervention des entreprises et le financement liés à ces travaux, il convient de signer une convention avec l'ASESC.

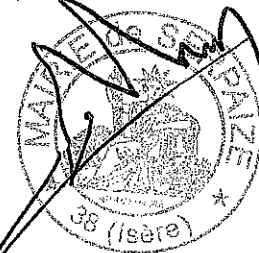
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de travaux avec l'ASESC dans le cadre de la restructuration du centre village.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec le représentant de l'ASESC.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

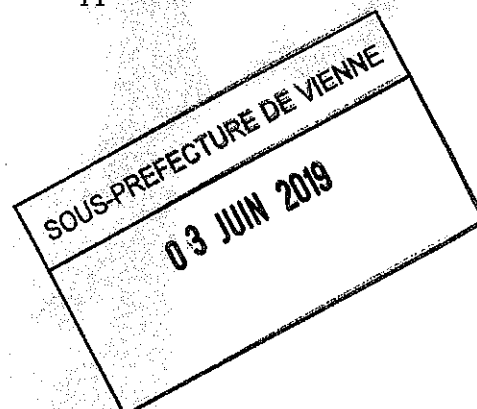
CONTENEURS ENTERRES CONVENTION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

La commune et VCA ont souhaité, dans le cadre de travaux de requalification du centre village, recourir aux dispositifs de points d'apport volontaire enterrés permettant la collecte des emballages, des papiers et du verre dans un objectif partagé d'amélioration du service rendu, de qualité des espaces utilisés et de densification du réseau des points d'apport volontaire déjà déployés sur la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de convention avec Vienne Condrieu Agglomération concernant la mise à disposition de conteneurs enterrés dédiés à la collecte de la fraction recyclable des déchets ménagers. Cette convention définit les conditions, administratives, techniques et financières d'installation, d'exploitation et de renouvellement de ces conteneurs enterrés.

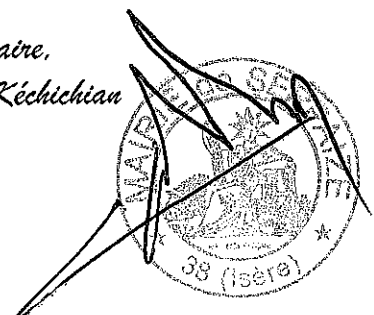
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention tels que proposés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES CONVENTION DE COOPERATION

Madame Crivelli rappelle la délibération en date du 6 septembre 2011 relative à l'adhésion de la bibliothèque au Réseau Trente et +.

Elle poursuit en expliquant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau, il convient de rédiger une convention de coopération portant sur :

- L'identité du réseau
- Les modalités de la carte unique
- La réciprocité des inscriptions
- ...

Il est fait lecture du projet de convention élaboré avec l'ensemble des communes signataires.

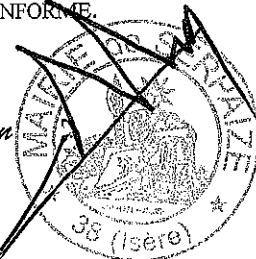
Afin d'assurer le suivi de cette convention, un comité de pilotage est mis en place. Celui-ci sera composé d'un représentant de chaque commune adhérente, de la Direction de la Médiathèque Tête de Réseau (Le Trente) et de la Médiathèque Point d'appui (Pont-Evêque) et d'un représentant du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de coopération proposée,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention et les pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, LEGER Joëlle, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENT EXCUSE : DAUNAS Jérôme.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée les demandes de subventions transmises par :

- le Centre de généalogie de Vienne et de la Vallée du Rhône pour la numérisation des actes d'état civil
- la paroisse Ste Blandine des deux vallées afin de compenser le surplus de facturation EDF causé par les travaux de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser les subventions exceptionnelles suivantes :
 - ° Centre de généalogie Vienne et Vallée du Rhône..... 300 €
 - ° Paroisse Ste Blandine des deux vallées..... 200 €
- **DIT** que ces crédits seront imputés au compte 6574 du budget 2019.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

